



L'AVOCAT DU DIABLE

un documentaire
d'Olivier Meyrou



Arrivée de Richard et Jean-Paul Delgenes au tribunal



Richard Delgenes interviewé par les médias

Entretien avec

L'accusé reconnaît les faits, ne veut pas être défendu et demande le rétablissement de la peine de mort pour ses crimes.

E

n 2007 et 2008, le Palais de Justice de Charleville-Mézières a été bousculé. Le barreau des avocats des Ardennes a fait grève durant deux mois pour protester contre la réforme de la justice. Le tribunal est ensuite devenu la scène d'un procès ultra médiatique de très grande ampleur.

Dix semaines d'audience, sous le regard précis du Président de la Cour d'Assises, Gilles Latapie, pour instruire le procès de Michel Fourniret poursuivi pour le meurtre de sept jeunes femmes et de sa femme, Monique Olivier, poursuivie pour complicité et de co-action sur un des meurtres. L'accusé reconnaît les faits, ne veut pas être défendu et demande le rétablissement de la peine de mort pour ses crimes. Il est qualifié de « criminel du siècle » par une partie de la presse. De son côté, Monique Olivier souhaite être défendue et participe activement à son procès. C'est elle qui a dénoncé les crimes sous la pression de la police belge.

Ce procès marathon arrive à un moment décisif dans l'évolution de la politique pénale. Il rend les gens un peu fous. C'est un procès écrasant qui est le concentré d'une époque.

Six avocats ardennais ont été commis d'office à la défense des deux accusés. Des trois défenseurs commis d'office pour Michel Fourniret, c'est Maître Pierre Blocquaux qui a été chargé par ses deux autres confrères de la plaidoirie. Des trois avocats commis d'office pour Monique Olivier, il a été convenu que Richard Delgenes et Jean-Paul Delgenes assureront la plaidoirie de leur cliente. Richard est le fils de Jean-Paul et les deux hommes travaillent dans le même cabinet. Ces trois avocats forment comme une passerelle entre les accusés et le monde extérieur.

Très rares sont les affaires où celui qui est dans le box n'espère pas, fût-ce à tort quelque chose : la réduction d'une peine de sûreté, une peine demandée par l'avocat général diminuée par des jurés, etc... Le client de Pierre Blocquaux, lui, n'espère rien. Cette absence d'espoir lui donne une « force » qui semble inébranlable. Son client est définitivement retranché. Le dos au mur, son avocat doit composer avec le détachement de son client pour essayer de tenir le rôle très mince qui sera le sien. Pour les avocats de Monique Olivier l'enjeu est autre. La plaidoirie doit leur permettre de présenter Monique Olivier sous un autre jour. Ils veulent faire admettre à la Cour que leur cliente est la complice de son mari mais qu'elle n'a jamais tué. Pendant les longues séances de travail en commun, ils essaient de trouver les mots justes pour plaider la cause de leur cliente.

La pression à laquelle sont soumis ces trois hommes avant de plaider est énorme. C'est à travers ces journées difficiles et pénibles que transparait l'importance de la défense dans notre système judiciaire : quelle que soit l'horreur des crimes commis, quel que soit le comportement des condamnés et quelle que soit l'issue d'un procès.

Le procureur général les avait surnommés le monstre nécrophile et la grosse araignée gluante : le 28 mars 2008, Michel Fourniret et sa femme, Monique Olivier entrent dans le box du tribunal de Charleville-Mézières. Ils reconnaissent la plupart des faits et encourrent la réclusion criminelle à perpétuité.

Deux mois durant, Olivier Meyrou a suivi ce procès qui rassemblait 15 avocats de la partie civile, deux avocats généraux et 400 journalistes. Sa caméra s'est plus particulièrement attachée à filmer Richard Delgenes, avocat de Monique Olivier et Pierre Blocquaux, celui de Michel Fourniret.

Quel est l'espace de la défense ? Quel est le rôle de l'avocat quand tout le monde considère les condamnations acquises ? Autant de questions et d'axes de réflexion auxquels le réalisateur et ses témoignages s'attachent, 70 minutes durant, à nous proposer des réponses.

FILMOGRAPHIE
SÉLECTIVE
D'OLIVIER MEYROU



Paul Lombard et
Richard Delgenes



Pierre Blocquaux
dans son bureau



Richard Delgenes
et Monique Olivier

Olivier Meyrou

Au cœur de la justice

En 2007, j'ai réalisé *Au-delà de la Haine* qui se déroulait entre la Cour d'Assises de Reims et Charleville-Mézières. Ce film montrait le parcours exemplaire de Jean-Paul et Marie-Cécile Chenu, face aux trois jeunes néonazis, meurtriers de leur fils, François. Ce projet m'a donné envie de m'intéresser cette fois-ci à la justice, de faire parler des avocats et des magistrats, le tout dans un cadre unique, celui du Tribunal de Grande Instance de Charleville.

Quand le procès Fourniret a été annoncé, j'ai saisi l'occasion. L'intérêt de cette affaire résidait aussi dans sa nature. Les cas à défendre étaient si extrêmes et les condamnations si acquises que la nécessité d'avoir un avocat et la nature du travail à fournir apparaissaient comme évidentes. Les plaidoiries devenaient d'une certaine façon de purs exercices de style.

La défense ignorée

En observant les débuts du procès, je me suis rendu compte que personne ne s'intéressait vraiment aux avocats de la défense. Les faits étaient largement évoqués. Les familles des victimes s'exprimaient régulièrement dans la presse. De mon point de vue, cela n'était pas très pertinent d'en rajouter. En revanche, pas un mot sur l'état d'esprit, la solitude, les doutes de Richard Delgenes et Pierre Blocquaux, avocats respectifs de Monique Olivier et Michel Fourniret. Richard avait le sentiment qu'on ne le prenait pas au sérieux ou qu'il n'était pas entendu. Il a fallu attendre la fin du procès pour qu'on reconnaisse la qualité de son travail. C'était troublant...

Pestiférés

Quand vous défendez « L'ogre des Ardennes » et sa complice, vous êtes immédiatement jeté aux bans de la société. Mais comme le résumé très bien Paul Lombard, avocat renommé pour avoir notamment défendu Christian Ranucci: « il faut se moquer de l'opinion publique. L'opinion publique est une prostituée qui tire le juge par sa manche, après avoir levé ses

jupe. Nous sommes indispensables à notre civilisation. Défendre c'est l'impératif absolu. » Les avocats sont un trait d'union entre la population et les accusés et au sein de la cour, entre les jurés et les criminels. Mais attention à ne pas tomber dans l'amalgame: ils ne défendent pas les crimes mais les auteurs, ce n'est pas la même chose.

Au charbon

Défendre des « monstres » n'a pas suscité non plus l'enthousiasme au sein de la corporation. S'il a été assez facile de trouver des défenseurs pour la partie civile, pour les deux accusés, il a fallu désigner des avocats commis d'office. Aucune femme, par exemple, du barreau de Charleville n'a souhaité défendre Monique Olivier. Tous avaient la certitude d'être envoyés au charbon. En écoutant d'ailleurs certaines conversations dans les cafés, j'ai entendu que: « pour être avocat de la défense, il fallait être aussi fou que son client ou chercher à gagner beaucoup d'argent ».

Pierre Blocquaux

En tant qu'ancien bâtonnier de Charleville, Pierre Blocquaux a une énorme expérience mais c'est aussi un grand angoissé. Il a le mot juste mais le mot est rare et précis. Son résumé de l'affaire en est la preuve: « Le scénario est tragiquement simple. C'est l'histoire de l'enlèvement de gamines dans le but de vérifier une quête de la virginité. Michel Fourniret est le prédateur solitaire qui est à la chasse avec sa chienne, en l'occurrence Monique, pour ramasser le gibier ou le faire sortir du bois. »

Richard Delgenes

Jeune avocat, Richard Delgenes se retrouvait aux assises pour la seconde fois de sa carrière. Associé avec son père pour défendre Monique Olivier, il se lance dans la préparation de sa plaidoirie avec fougue. Mais les dossiers ne sont pas identiques pour ces deux avocats. Alors que la marge de manœuvre est pratiquement inexistante pour Pierre Blocquaux, Richard a une cliente

qui, dès le début, souhaite être défendue. Cette différence modifie considérablement le champ d'action couvert par l'avocat et son investissement.

Personnages de fiction

Je voulais montrer la pratique du métier, que le téléspectateur se sente proche des avocats, qu'il partage leur angoisse d'aller plaider. Tout cela passait par une grande proximité à l'image. Je me suis donc attaché à filmer les visages, comme un réalisateur se le permet avec les personnages d'une fiction. Cette volonté est très visible dans la longue scène où Richard répète sa plaidoirie avec l'une de ses collègues ou lorsque Pierre assiste, un soir, à un match de basket. J'espère que les images sont fortes aussi quand nous filmions Richard, à son domicile, en quête de concentration alors que son fils tente d'attirer son attention. Etablir une frontière entre la vie privée et la charge professionnelle devient quasiment impossible.

Musique

Si nous partions du principe qu'un documentaire est un film, alors nous devons donner une place importante à la musique. Dans la première partie, nous l'avons choisie grave et monocorde pour évoquer l'atmosphère très pesante. Mais la partition devient plus dynamique et variée dès que la construction du discours de la plaidoirie de Richard se met en place. Le rythme et les sons contribuent à faire ressortir l'esprit de cette plaidoirie, l'idéal que veut y imprimer le jeune avocat.

Leçons

Ils m'ont tous impressionné par leur force et leur courage. Deux ans durant, il faut tenir face aux énormes pressions. Un an après la fin du procès, le climat sur l'affaire s'est aujourd'hui apaisé. Ce documentaire est aussi un moyen d'y réfléchir avec une certaine sérénité.

L'AVOCAT DU DIABLE 70' HD
avec la participation de France 3, du CNC,
de la Procirep-Angoa.

CÉLÉBRATION, 80', s16mm couleur,
Sélection officielle Panorama, Berlin 2007,
Festival International de Hong-Kong

BYE, BYE APARTHEID, 60', béta sp, 2002
Hold Up Films/Miss Luna Films /Néria productions
Prix Scam Jeune Talent

AU-DELÀ DE LA HAINE, 85', couleur, 2005/2007
Hold Up Films/Miss Luna films, avec la participation de France 5,
de France 2, du CNC, de la Procirep-Angoa

Ce film a été sélectionné dans plus de trente festivals internationaux :
Teddy Bear du meilleur documentaire, Berlinale 2006,
Prix spécial du Jury Sarasota Film festival...

Diffusion TV internationales sur Channel Four et PBS
Exploitation en salles et vidéo : France, Grande Bretagne, Etats-Unis

L'AVOCAT DU DIABLE 70 minutes

Fiche technique

Avec la participation de France 3, du CNC, de la Procirep-Angoa-Agicoa
Producteur délégué Hold up Films et Productions - **Bénédicte Couvreur**

Unité documentaires de France 3

Directrice des unités magazines et documentaires : **Muriel Rosé**

Adjoint à la directrice des unités magazines et documentaires : **Olivier Guiton**

Conseillère de programmes à l'unité documentaires : **Anna Glogowski**

Auteur Réalisateur : **Olivier Meyrou**

Musique Originale : **François-Eudes Chanfrault**

Chef Opérateur : **Jean-Marc Bouzou - Florian Bouchet**

Ingénieur du son : **Sébastien Savine**

Monteur : **Amrita David**

relations presse

France 3

Fabienne Borel/Mougenel

01 56 22 75 25

fabienne.borel@france3.fr

assistée de Sabine Safar

01 56 22 75 28

interview : Béatrice Dupas

édité par la direction de la communication

Juin 2009

directrice de la communication

Ève Demumieux

réalisation : France 3 - service PAO

responsable : Nathalie Autexier

France 3,

7 esplanade Henri-de-France

75 907 Paris Cedex 15

01 56 22 30 30

<http://www.france3.fr>

france3.fr